

E X P O S E

Dans le cadre des dispositions des décrets relatifs à la rénovation urbaine, la VILLE DE PARIS a, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du vingt-et-un décembre mil neuf cent soixante et un, confié à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT, la rénovation du ~~Secteur~~ BEAUGRENELLE à PARIS (quinzième arrondissement), aux termes d'une convention de rénovation signée le dix avril mil neuf cent soixante deux, et modifiée le seize mai mil neuf cent soixante neuf.

Ledit Secteur BEAUGRENELLE étant délimité de la façon suivante :

" Quai André Citroën, Quai de Grenelle, Rue du Docteur Finlay, Rue Emeriau, Rue Rouelle, Rue Saint-Charles et Avenue Emile Zola."

La SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT a acquis tous les droits situés dans une partie du secteur de rénovation dite " Sous-Secteur Dalle ", où elle a réalisé un ouvrage en béton armé dénommé " ouvrage-dalle ".

~~Cet ouvrage est constitué par une parcelle de terrain, un volume et un sursol, ainsi qu'il va être expliqué :~~

a) ~~Une parcelle de terrain d'une superficie de deux mille neuf cent cinquante neuf mètres carrés soixante centièmes, identifiée : LOT 5 - Rue du Théâtre numéros 12 à 22, rue Emeriau numéros 42 - 46 à 54, rue Gaston de Caillavet, numéros 11 à 21 et rue Robert de Flers, numéros 9 à 19.~~

b) ~~Le sursol issu du lot B 3, d'une superficie de deux mille quatre cent quatre vingt onze mètres carrés quatre vingt dix centièmes, délimité par la rue du Théâtre, la rue Robert de Flers, la rue Gaston de Caillavet et la rue Emeriau,~~

c) Le volume au-dessous de la cote 34,60 N.G.F., dont le périmètre au sol naturel est délimité par un immeuble 44, rue Emeriau, d'une superficie de six mille neuf cent soixante quatorze mètres carrés, identifié : LOT 1 B.

En conséquence, ces trois éléments ont constitué l'îlot ANDROMEDE, lequel a fait l'objet d'un état descriptif de division reçu par Me Jacques MAHOT de la QUERANTONNAIS, le vingt-six novembre mil neuf cent soixante quinze, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le deux décembre mil neuf cent soixante quinze, volume 2.640, n° 13.

Mod (E) Ledit état descriptif de division a été suivi d'un état descriptif de division complémentaire, établi suivant acte reçu par Me BREVET, notaire soussigné, le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante dix-sept, dont une expédition a été publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS, le quatorze mars mil neuf cent soixante dix-sept, volume 3.047, numéro 10.

MODIFICATION DES ETATS DESCRIPTIFS DE DIVISION

A) En ce qui concerne le terrain

Au niveau - 1 :

Le lot numéro 33.502, représentant le solde du niveau - 1 est supprimé, il est remplacé par trois nouveaux lots, savoir :

- Le lot numéro 33.197, représentant un emplacement où il sera edifié partie d'un bâtiment dénommé S 37,

- Le lot numéro 33.198, représentant un emplacement où il sera edifié partie d'un bâtiment dénommé S 37,

- Le lot numéro 33.503, représentant le nouveau solde du niveau - 1, non compris dans les lots précédents.

h

Au niveau 0 :

Le lot numéro 34.502, représentant le solde du niveau 0 est supprimé. Il est remplacé par trois nouveaux lots, savoir :

- Le lot numéro 34.203, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé S 37,

- Le lot numéro 34.204, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment dénommé S 37,

- Le lot numéro 34.503, représentant le nouveau solde du niveau 0, non compris dans les lots précédents.

Au niveau + 2 :

Le lot numéro 36.003, représentant le solde du niveau + 2 est supprimé. Il est remplacé par trois nouveaux lots, savoir :

- Le lot n° 36.004, représentant un volume délimité périmétralement par le tracé de ce lot et s'élevant en sursol du niveau + 2, depuis la cote 38,00 N.G.F., sans limitation de hauteur,

- Le lot numéro 36.005, représentant un volume délimité périmétralement par le tracé de ce lot et s'élevant en sursol du niveau + 2, depuis la cote 41,00 N.G.F., sans limitation de hauteur.

- Le lot numéro 36.006, représentant le nouveau solde du niveau + 2, non compris dans les lots précédents.

B) En ce qui concerne le sursolAu niveau + 2 :

Le lot numéro 36.503, représentant le solde du niveau + 2 est supprimé. Il est remplacé par quatre nouveaux lots, savoir :

- Le lot numéro 36.504, représentant un volume délimité périmétriquement par le tracé de ce lot et s'élevant en sursol du niveau + 2, depuis la cote 41,00 N.G.F., sans limitation de hauteur,

- Le lot numéro 36.505, représentant un volume délimité périmétriquement par le tracé de ce lot et s'élevant en sursol du niveau + 2, depuis la cote 41,00 N.G.F., sans limitation de hauteur.

- Le lot numéro 36.506, représentant un volume délimité périmétriquement par le tracé de ce lot et s'élevant en sursol du niveau + 2, depuis la cote 41,00 N.G.F., sans limitation de hauteur,

- Le lot numéro 36.507, représentant le nouveau solde du niveau + 2, non compris dans les lots précédents.

C) En ce qui concerne le volumeAu niveau - 1 :

Le lot numéro 33.601, représentant le solde du niveau - 1 est supprimé. Il est remplacé par deux nouveaux lots, savoir :

- Le lot numéro 33.199, représentant un emplacement où il sera édifié partie d'un bâtiment S 37,

- Le lot numéro 33.602, représentant le nouveau solde du niveau - 1, non compris dans le lot précédent.

Au niveau 0 :

Le lot numéro 34.601, représentant le solde du niveau 0 est supprimé. Il est remplacé par deux nouveaux lots, savoir :

- Le lot numéro 34.205, représentant un emplacement où il sera édifié une partie d'un bâtiment dénommé S 37 ,

- Le lot numéro 34.602, représentant le nouveau solde du niveau 0, non compris dans le lot précédent.

Tel que le tout figure sous divers

plans qui demeurent ci-joints et annexés
après mention, et certification par
le comparant, ès qualités.

ORIGINE DE PROPRIETE

1/4
E

Pour l'origine de propriété, Monsieur GALY-
DEJEAN, ès qualités, déclare s'en référer à celle
établie dans l'état descriptif de division sus-énoncé,
reçu par Me Jacques MAHOT de la QUERANTONNAIS, le
vingt-six novembre mil neuf cent soixante quinze,
publié au septième bureau des hypothèques de PARIS,
le deux décembre mil neuf cent soixante quinze,
volume 2.460, numéro 13.

TABLEAU RECAPITULATIF

Comme conséquence de ce qui précède, les
tableaux récapitulatifs inclus dans l'état descrip-
tif de division du vingt-six novembre mil neuf cent
soixante quinze, et dans l'état descriptif complé-
mentaire du dix-neuf janvier mil neuf cent soixante
dix-sept, se trouvent complétés et modifiés de la
manière suivante :

Situation	N° lot	niveau	Nature	Observations
<u>Terrain</u>	33.502 2-	Niveau -1	solde du niveau	supprimé, rem- placé par les lots 33.197 33.198 et 33.503

Situation	n° du lot	Niveau	Nature	Observations
<u>Terrain</u>	34.502 2	0	solde du niveau	supprimé et remplacé par les lots 34.203 34.204 et 34.503
	36.003 2	+ 2	solde du niveau	supprimé et remplacé par les lots 36.004 36.005 et 36.006
<u>Sursol</u>	36.503 2	+ 2	solde du Niveau	supprimé et remplacé par les lots 36.504 36.505 36.506 et 36.507
<u>Volume</u>	33.601 2	- 1	solde du niveau	supprimé et remplacé par les lots 33.199 et 33.602
	34.601	0	solde du niveau	supprimé et remplacé par les lots 34.205 et 34.602

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au septième bureau des hypothèques de PARIS.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, donnent tous pouvoirs à :

- Monsieur Jean-Pierre PINTHON,
- Ou Madame Anna GUEGUEN, épouse de Monsieur William PRESENT,

Tous deux Clercs de notaire, demeurant l'un et l'autre à PARIS, 14, rue des Pyramides,

A l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, de manière à en assurer la publication au septième bureau des hypothèques de PARIS.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés et acquittés par la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT, ainsi que Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, l'y oblige.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, Monsieur GALY-DEJEAN, ès qualités, fait élection de domicile à PARIS, 55, quai de Grenelle, dans les bureaux administratifs de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DU QUINZIEME ARRONDISSEMENT.

DONT ACTE, établi sur neuf pages,

176

FAIT ET PASSE A PARIS, 55, quai de Grenelle,

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE DIX-HUIT,

Le vingt septembre,

Et, après lecture faite, Monsieur GALY-
DEJEAN, ès qualités, a signé avec le notaire.

Suivent les signatures.

LE NOTAIRE ASSOCIE SOUSSIGNE, 14 rue des Pyramides,

CERTIFIE la présente copie établie sur neuf pages,
exactement collationnée et conforme à la minute et à la copie
authentique destinée à recevoir la mention de publication,
ne contenant ni renvoi ni mot nul.

ET IL CERTIFIE que l'identité complète des parties
dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée
en tête à la suite de leur nom, lui a été régulièrement
justifiée, et en ce qui concerne la S.E.M.E.A. XV sur le vu
d'un modèle Kbis.

PARIS, le 10 NOVEMBRE 1978.

